

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 01210 Numéro SIREN : 350 108 684 Nom ou dénomination : KREMLIN DISTRIBUTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2023 sous le numéro de dépôt 4211

"KREMLIN DISTRIBUTION"

Société par Actions Simplifiée au capital de € 80.000

Siège social : 104-108, avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN BICETRE

350 108 684 R.C.S CRETEIL

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE 06 AVR. 2023

SOUS LE N° 

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2022

COPIE CERTIFIEE CONFORME



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS KREMLIN DISTRIBUTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		106 AVENUE DE FONTAINEBLEAU 94270 LE KREMLIN BICETRE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 5 0 1 0 8 6 8 4 0 0 0 1 9		Néant		☐	
				Exercice N clos le,		31/10/2022	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	43 028	AG	43 028	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	240 466	AQ	240 466	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 454 522	AS	1 256 581	197 941
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 004 612	AU	1 855 551	149 061
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	1 290 706	BE	71 926	1 218 780
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	155 614	BI		155 614
TOTAL (II)		BJ	5 188 951	BK	3 467 553	1 721 397	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	6 289	BM		6 289
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	992 794	BU	19 688	973 106
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	9 500	BW		9 500
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	34 164	BY		34 164
		Autres créances (3)	BZ	908 208	CA	59 519	848 689
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	212 413	CE		212 413
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	1 954 212	CG		1 954 212	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	134 496	CI		134 496	
	TOTAL (III)	CJ	4 252 078	CK	79 207	4 172 871	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	CW					
	Primes de remboursement des obligations	CM					
	Ecart de conversion actif*	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	9 441 030	1A	3 546 760	5 894 269	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS KREMLIN DISTRIBUTION		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 80 000)			DA	80 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	8 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	2 223 562	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	376 600	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	2 688 163	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	54 261	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	54 261	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	16 328	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	351 336	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	4 232	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 043 463	
	Dettes fiscales et sociales			DY	665 038	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	9 600	
	Autres dettes			EA	59 592	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	2 253	
TOTAL (IV)			EC	3 151 845		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	5 894 269		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	3 144 887
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	16 328	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS KREMLIN DISTRIBUTION							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	28 566 285	FB		FC	28 566 285	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD	1 884 037	FE		FF	1 884 037	
		FG	826 669	FH		FI	826 669	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	31 276 991	FK		FL	31 276 991	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	102 690	
	Autres produits (1) (11)					FQ	25 605	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	31 405 287
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	24 896 888
Variation de stock (marchandises)*						FT	(68 738)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	94 272	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	2 140	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	3 377 875	
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	230 083	
Salaires et traitements*						FY	1 533 318	
Charges sociales (10)						FZ	453 062	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right.$					GA	120 859
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	79 207
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
Autres charges (12)						GE	35 456	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	30 754 426	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	650 860	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	129	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	691	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	691	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 615	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	3 096	
	Total des charges financières (VI)						GU	5 712
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 021)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	645 709	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS KREMLIN DISTRIBUTION		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 939		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 939		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	25 634		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	25 634		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(23 695)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	125 315		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	120 099		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	31 407 917		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	31 031 317		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	376 600		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	34 159	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	2 355	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	12 610	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	36 390	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	828	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Pénalités, amendes fiscales et pénales			4 884				
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			20 750				
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				1 939			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS KREMLIN DISTRIBUTION										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	43 028	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	76 681	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	163 784	KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 384 301	KT		KU	70 221
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 466 865	KW		KX	2 950	
		Matériel de transport*				KY	61 900	KZ		LA	17 816	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	444 601	LC		LD	10 478		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	3 598 135	LO		LP	101 466		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
		Autres titres immobilisés				IP	1 251 377	IR		IS	39 329	
Prêts et autres immobilisations financières				IT	155 614	IU		IV				
TOTAL IV				LQ	1 406 992	LR		LS	39 329			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	5 048 156	0H		0J	140 795		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
				par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		C0		D0		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	43 028	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	76 681	MF			
		Inst. gales, agenets et am. des constructions	IS		MG		MH	163 784	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	1 454 522	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenets, aménagements divers	IU		MM		MN	1 469 815	MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	79 716	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	455 080	MU			
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG		NH	3 699 601	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W		
		Autres participations		I0		0X		0Y		0Z		
		Autres titres immobilisés		II		2B		2C	1 290 706	2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	155 614	2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	1 446 321	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		0K		0L	5 188 951	0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/10/2022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS KREMLIN DISTRIBUTION

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice. [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS KREMLIN DISTRIBUTION										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE	43 028	PF		PG		PH	43 028					
TOTAL I			RK	43 028	RM		RN		RO	43 028					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR	76 681	PS		PT		PU	76 681					
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	163 784	PW		PX		PY	163 784					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	1 200 121	QA	56 459	QB		QC	1 256 581					
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	1 380 316	QE	38 101	QF		QG	1 418 417					
	Matériel de transport		QH	12 242	QI	12 986	QJ		QK	25 228					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	398 592	QM	13 311	QN		QO	411 904					
corporelles	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
	TOTAL II		QU	3 231 739	QV	120 859	QW		QX	3 352 599					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			QN	3 274 768	OP	120 859	OQ		OR	3 395 627					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARIÉES SUR PLUSIEURS EXERCICES*													
			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9								
Primes de remboursement des obligations							SP								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS KREMLIN DISTRIBUTION</u>								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	54 261	5W		5X		5Y	54 261	
	TOTAL II	5Z	54 261	TV		TW		TX	54 261	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D		
		6E		6F		6G		6H		
		02		03		04		05		
		9U		9V		9W		9X		
		06	71 926	07		08		09	71 926	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	Sur stocks et en cours	6N	12 839	6P	19 688	6R	12 839	6S	19 688
		Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
		Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	53 461	6Y	59 519	6Z	53 461	7A	59 519
		TOTAL III	7B	138 226	TY	79 207	TZ	66 300	UA	151 133
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	192 487	UB	79 207	UC	66 300	UD	205 394
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	79 207	UF	66 300					
	– financières	UG		UH						
	– exceptionnelles	UJ		UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
---	--

Cegid Group

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
--	--

[illegible]

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	
PROVISION POUR AMORTISSEMENT DES BIENS NON MATERIELS	
Amortissement des brevets	\$ 60,000
Amortissement des logiciels	\$ 75,000
Amortissement des droits de franchise	\$ 10,000
Amortissement des autres biens non matériels	\$ 5,000
TOTAL	\$ 150,000

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS KREMLIN DISTRIBUTION										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
		Autres immobilisations financières	UT	155 614	UV		UW	155 614			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA	2 019		2 019					
		Autres créances clients	UX	32 145		32 145					
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) U0)	ZI								
		Personnel et comptes rattachés	UY	10 417		10 417					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	399 831		399 831					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
		Groupe et associés (2)	VC	97 849		97 849					
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	400 110		400 110					
		Charges constatées d'avance	VS	134 496		134 496					
	TOTAUX			VT	1 232 484	VU	1 076 869	VV	155 614		
	RENOVOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	16 328		16 328				
			à plus d'1 an à l'origine	VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	56 514		53 788		2 726			
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	2 043 463		2 043 463					
		Personnel et comptes rattachés	8C	339 444		339 444					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	250 250		250 250					
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	28 684		28 684					
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	46 658		46 658					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	9 600		9 600					
		Groupe et associés (2)	VI	294 821		294 821					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	59 592		59 592					
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L	2 253		2 253					
TOTAUX			VY	3 147 613	VZ	3 144 887		2 726			
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Règles et méthodes comptables

SAS KREMLIN DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2022, dont le total est de 5 894 270 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 376 600 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2021 au 31/10/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 25/11/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les marchandises en stock sont valorisées au prix d'achat net de toutes conditions négociées avec les fournisseurs et appliquées sur et hors factures.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.68 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : cadres : faible, employés : moyen
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG 05)

Règles et méthodes comptables

SAS KREMLIN DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2022, dont le total est de 5 894 270 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 376 600 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2021 au 31/10/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 25/11/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

Stocks

Les marchandises en stock sont valorisées au prix d'achat net de toutes conditions négociées avec les fournisseurs et appliquées sur et hors factures.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.68 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : cadres : faible, employés : moyen
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG 05)

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	43 029			43 029
Immobilisations incorporelles	43 029			43 029
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	76 682			76 682
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	163 784			163 784
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 384 302	70 221		1 454 523
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 466 865	2 950		1 469 815
- Matériel de transport	61 900	17 817		79 717
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	444 602	10 479		455 080
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 598 135	101 467		3 699 602
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	1 251 378	39 329		1 290 707
- Prêts et autres immobilisations financières	155 615			155 615
Immobilisations financières	1 406 992	39 329		1 446 321
ACTIF IMMOBILISE	5 048 156	140 796		5 188 952

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	43 029			43 029
Immobilisations incorporelles	43 029			43 029
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	76 682			76 682
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	163 784			163 784
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 200 122	56 460		1 256 582
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 380 316	38 102		1 418 418
- Matériel de transport	12 242	12 986		25 229
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	398 593	13 312		411 905
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 231 740	120 860		3 352 599
ACTIF IMMOBILISE	3 274 768	120 860		3 395 628

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 232 484 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	155 615		155 615
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	34 164	34 164	
Autres	908 209	908 209	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	134 496	134 496	
Total	1 232 484	1 076 869	155 615
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Client fa a etabli	24 162
Frs - avoirs a recevoir	1 845
Rrr scadif a recevoir	21 518
Pp scadif a recevoir	138 983
Total	186 508

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	71 926			71 926
Stocks	12 839	19 688	12 839	19 688
Créances et Valeurs mobilières	53 461	59 519	53 461	59 519
Total	138 226	79 207	66 300	151 133
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		79 207	66 300	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 80 000,00 euro décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 000	16,00

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	54 261				54 261
Total	54 261				54 261
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 147 613 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	16 329	16 329		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	56 514	53 788	2 726	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 043 463	2 043 463		
Dettes fiscales et sociales	665 039	665 039		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 600	9 600		
Autres dettes (**)	354 415	354 415		
Produits constatés d'avance	2 254	2 254		
Total	3 147 613	3 144 887	2 726	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	294 822			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Marchandises à payer	135 524
Fnp - frais généraux	341 316
Interets courus à payer	16 329
Interets courus	2 355
Dettes prov p/cong. a	104 975
Provision 13eme mois	77 108
Dettes prov. p/compl	24 000
Participation	51 420
Interessement	73 895
Charges sociales à payer	40 217
Forfait social à payer	10 284
Part construction à payer	12 186
Taxe d apprentissage à payer	1 075
Organic à payer	16 137
Taxe gdes surfaces à payer	48 908
Charges sociales s/conges pay.	31 493
Charges sociales / salaires pr	23 132
Char sociales primes à payer	8 900
Taxe cel à payer	25 042
Taxe vehicule à payer	3 235
Taxe lgap à payer	3 545
Taxe diverse à payer	9 201
Porte monnaie leclerc	46 668
Total	1 106 942

Autres informations



Notes sur le bilan

Effets de commerce

	Montant représenté par des effets de commerce
Avances et acomptes sur immobilisations Immobilisations financières	
Total Immobilisations	
Avances et acomptes versés sur commandes Créances clients et comptes rattachés Autres créances	
Total Créances	
Total Trésorerie	
Emprunts Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	75 120
Total Dettes	75 120

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Achats constatés d'avance Cca - frais généraux	5 116 129 380		
Total	134 496		

Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	2 254		
Total	2 254		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/10/2022
Ventes de marchandises	28 566 285
Production vendue de biens	1 884 037
Production vendue de services	826 670
TOTAL	31 276 992

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 2 355 euro

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	4 884	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 750	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 939
TOTAL	25 634	1 939

Résultat et impôts sur les bénéfices

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant	645 710	167 343	478 367
+ Résultat exceptionnel	-23 695	-5 896	-17 799
- Participations des salariés	125 315	41 348	83 967
Résultat comptable	496 699	120 099	376 600
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 30 460 euro. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	121 838
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	121 838
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	30 460
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	



 Notes sur le compte de résultat**Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale**

A partir de l'exercice ouvert au 01/11/2007, la société SAS KREMLIN DISTRIBUTION est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS KREMCETRE.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

La société KREMCETRE (tête de groupe) se constitue comme seule redevable de l'impôt sur les sociétés, en application des articles 223 A et 223 U du Code Général des Impôts.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :
- charge de l'exercice = 127 665 euros

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 69 personnes dont 9 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens	5	
Employés	61	
Ouvriers		
Total	69	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres informations

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Engagements financiers	7 514 529
Avals et cautions	7 514 529
Engagements en matière de pensions	153 356
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	7 667 885
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 153 356 euro

L'Autorité des Normes Comptables, dans la mise à jour du 17 novembre 2021 de sa recommandation ANC 2013-02 propose deux méthodes d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires :

* Soit une méthode « rétrospective prorata temporis » conforme aux dispositions de l'ancienne recommandation CNC 2003-R.01

* Soit une méthode « ANC 2021 » conforme à la norme IAS 19 révisée, selon laquelle la répartition des droits est faite de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestations.

La méthode retenue par la société à compter de l'exercice clos le 31/10/2022 est la méthode « ANC 2021 ».

Pour information, le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées de l'exercice précédent était de 175 980 euros en utilisant la méthode « rétrospective prorata temporis » ; et il aurait été de 147 935 euros en utilisant la méthode « ANC 2021 ».

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.



"KREMLIN DISTRIBUTION"

Société par Actions Simplifiée au capital de € 80.000
Siège social : 104-108, avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN BICETRE

350 108 684 R.C.S CRETEIL

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 OCTOBRE 2022 ET RESOLUTION VOTEE PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE DU VENDREDI 31 MARS 2023**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2022, s'élevant à € 376.600,25, de la manière suivante :

- à distribuer, aux associés, à titre de dividendes la somme de € 60.000,
- le solde, soit € 316.600,25 à la réserve facultative.

En conséquence, chaque action donne droit à son titulaire à un dividende de € 12.

Les dividendes distribués sont payables au siège social, à compter du 1^{er} avril 2023.

Nous vous rappelons que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur :

1 - les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « flat tax » de 30 % regroupant :

*le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80 %, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à € 50 000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à € 75 000 pour les couples soumis à imposition commune.

*les prélèvements sociaux de 17,20 %, les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

2 - Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40 % sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80 % versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence :

- la réserve légale reste fixée à € 8.000, soit à 10 % du capital social,
- la réserve facultative est portée de € 2.223.562,80 à € 2.540.163,05.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale déclare que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois derniers exercices précédents, ont été les suivantes :

- par décision de l'Assemblée Générale en date du 29 avril 2020, la somme de € 270.000, soit un dividende de € 54 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.



- par décision de l'Assemblée Générale en date du 19 mars 2021, la somme de €270.000, soit un dividende de €54 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.
- par décision de l'Assemblée Générale en date du 15 avril 2022, la somme de €310.000, soit un dividende de €62 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.



MARCOLLA ET ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES - MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE PARIS



Adresse de correspondance :

13, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS

Téléphone 01 44 29 20 20

Télécopie 01 47 64 18 17

KREMLIN DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 80 000 Euros

106 AVENUE DE FONTAINEBLEAU

94270 LE KREMLIN BICETRE

350 108 684 R.C.S CRETEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS LE
31 OCTOBRE 2022**



MARCOLLA ET ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES - MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE PARIS



SAS KREMLIN DISTRIBUTION

Adresse de correspondance :

13, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS

Téléphone 01 44 29 20 20

Télécopie 01 47 64 18 17

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 Octobre 2022

A l'Assemblée Générale des associés de la SAS Kremlin Distribution

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire en date du 11 avril 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS Kremlin Distribution relatifs à l'exercice clos le 31 Octobre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er novembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
 - Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

➤ L'établissement des états financiers est en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016,
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances

susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 9 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes

MARCOLLA ET ASSOCIES
Jean-Pierre MARCOLLA
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'P' intertwined, with a horizontal line extending to the left and a small circle at the bottom right.